

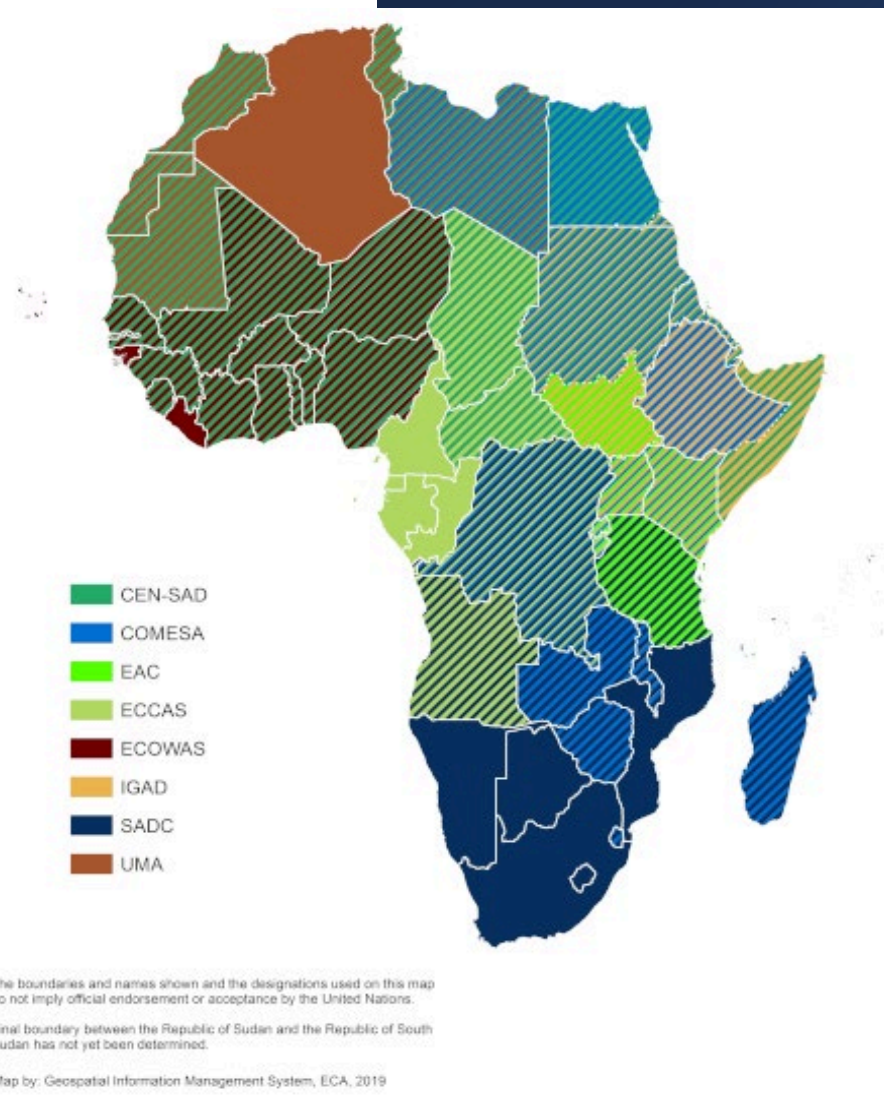
# Aperçu de la POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS (PACRA)

EX.CL/1213(XXXVI) Add.1 Rev.1

Adopté par les Chefs de gouv. De l' UA Fév. 2020

**Madame Seynabou Ndiaye Diakhate**

Vice-Présidente, Conseil consultatif de  
l'Union africaine sur la corruption (CCUAC)



---

# Préambule

- a. Elaborée à partir de la nécessité d'une mobilisation des ressources pour financer le développement de l'Afrique;
- b. Le rapport du Panel de haut niveau ; le travail continu du Groupe de haut niveau ; la Déclaration de Nouakchott sur l'Année Africaine de Lutte contre la Corruption; le leadership et le rapport de S.E. Muhammadu Buhari réitérant la nécessité d'une PACRA; le travail de l'UA-ABC en vue de parvenir à une PACRA ; et l'impact négatif reconnu sur le non-recouvrement et la restitution des FFI ;
- c. Les avoirs de l'Afrique transférés dans des pays étrangers à travers les FFI, la corruption et le commerce illicite ont un impact négatif grave sur son programme de développement et la jouissance des droits humains et socio-économiques;
- d. La PACRA est une étape essentielle en matière d'endiguement/d'inversion des FFI.
- e. Le recouvrement et la restitution des avoirs doivent être situés et contextualisés dans un récit historique, politique, économique et social plus large;
- f. La nécessité pour la communauté internationale de soutenir les efforts des États membres de l'UA et de coopérer avec ces derniers pour le recouvrement des avoirs africains.

+

•

○

# Piliers de la PACRA

Détection et Identification

Recouvrement et Restitution

Gestion

Coopération et Partenariats

# Pilier 1: Détection et Identification des Avoirs

- **Elément 1:** Renforcer les systèmes nationaux et régionaux, la transparence et la responsabilité ainsi que l'utilisation de la technologie
- **Elément 2:** réglementer, protéger, inciter les dénonciateurs
- **Elément 3:** Renforcer et améliorer les institutions existantes
- **Elément 4:** Encourager et prôner la transparence
- **Remarque** – La détection et l'identification des avoirs dans les pays étrangers est techniquement complexe et éminemment politique
- Pour une détection et une identification efficaces et efficientes des avoirs dans des pays étrangers (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du continent), les 4 éléments ci-dessus sont requis.



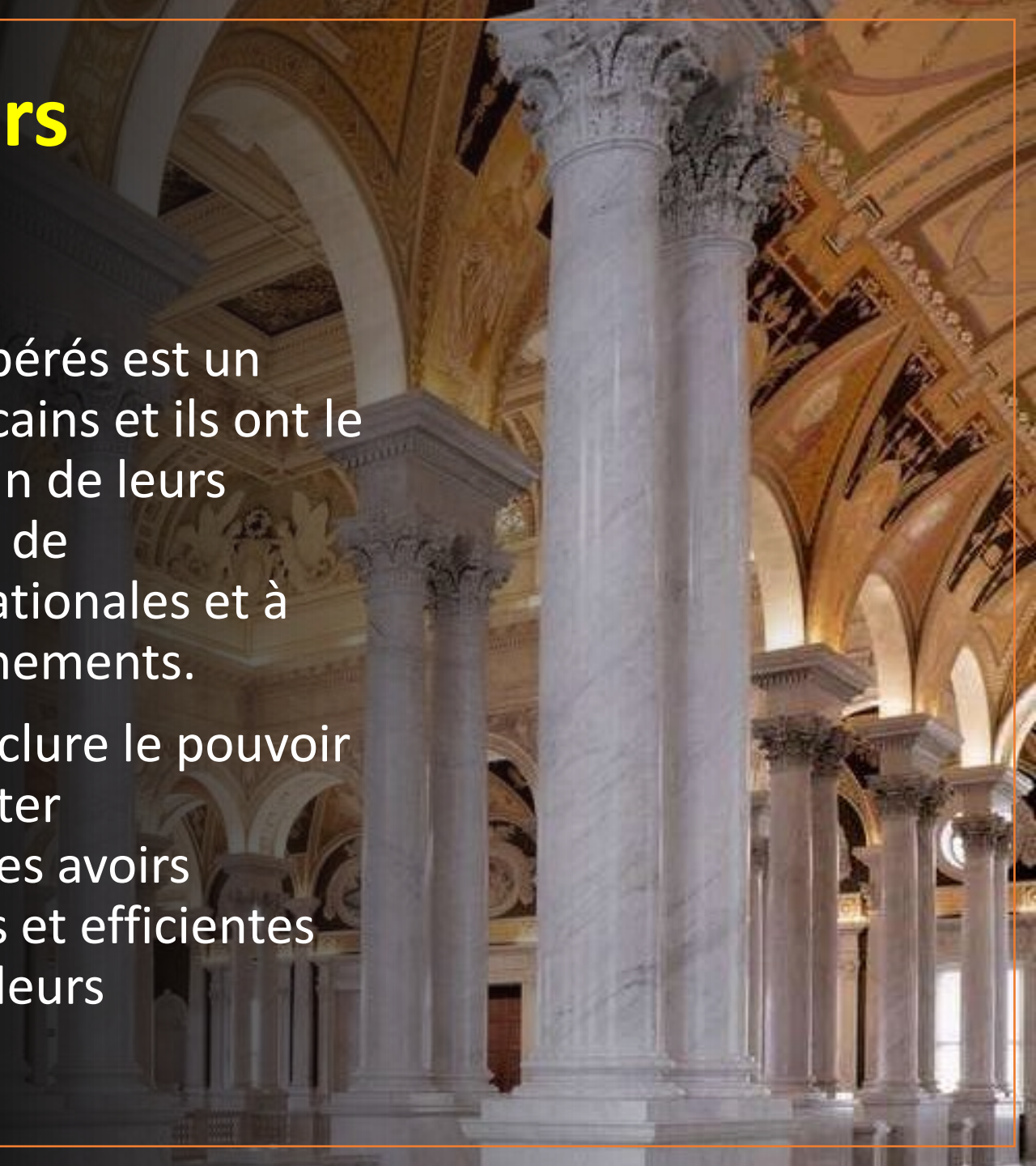
## Pilier 2: Recouvrement et Restitution des Avoirs

- **Élément 1:** Prioriser le recouvrement des avoirs aux niveaux national, régional et mondial, y compris le retour des œuvres d'art et des artefacts.
- **Élément 2:** Renforcer les institutions juridiques et financières pour faciliter le processus de recouvrement des avoirs, y compris la création de fonds, de fiducies et de comptes séquestres africains dédiés devant être détenus par des institutions financières régionales.



# Pilier 3: Gestion des Avoirs Recouvrés

- **Elément 1:** L'utilisation des avoirs récupérés est un droit souverain des États membres africains et ils ont le droit de les utiliser pour le bien commun de leurs citoyens conformément au programme de développement de l'Afrique, aux lois nationales et à d'autres objectifs légitimes des gouvernements.
- **Elément 2:** La gestion des avoirs doit inclure le pouvoir d'investir des avoirs restitués et d'adopter généralement des normes de gestion des avoirs rentables et économiquement efficaces et efficientes dans l'intérêt des États membres et de leurs populations.



# Pilier 3: Actions Recommandées concernant la Gestion des Avoirs

- a) **Mobiliser** les ressources nationales ;
- b) **Préserver** la valeur des avoirs saisis et confisqués;
- c) **Assurer** la responsabilité, la transparence et des mesures visant à renforcer la confiance du public, y compris le suivi de l'utilisation par la société civile
- d) **Instituer** des mesures de prévention et de lutte contre la corruption
- e) **Dédommager** les pays (africains) sources;
- f) **Aider** le pays source à rassembler des données sur les avoirs dans les pays sollicités
  - Mettre en place ou désigner une agence de gestion des avoirs recouvrés
  - Créer/ouvrir un compte central des avoirs restitués en monnaie locales et en devises étrangères
  - Codifier ou adopter une politique sur l'utilisation des avoirs recouvrés pour des objectifs de développement ou la mise en œuvre de tout autre projet d'investissement social jugé approprié par les États membres
- Tenir un registre des avoirs

# Pilier 4: Coopération et Partenariats

- **Élément 1:** Prioriser la coopération et les partenariats par le plaidoyer et l'engagement.
- **Élément 2:** Renforcer la cohérence et la coopération entre les systèmes, les cadres et les institutions nationaux, régionaux et mondiaux.
- **Remarque:** Une coopération efficace et efficiente entre différents acteurs, y compris les États, les organismes régionaux, la communauté mondiale, les organismes d'enquête, les organismes chargés de l'application des lois et les institutions de renseignement financier est cruciale pour lutter contre les FFI



## Questions transversales

### 1. Renforcement des systèmes nationaux, régionaux et internationaux

- Priorisation des niveaux nationaux et régionaux
- Créer de systèmes juridiques, fiscaux, financiers et judiciaires solides

- Garantir des systèmes de judiciaires nationaux et régionaux indépendants et dotés de ressources suffisantes;
- Tenir les facilitateurs de FFI pour responsables

- Réglementer le don de cadeaux aux responsables publics
- Promouvoir la transparence et la responsabilité du secteur des services financiers

### 2. Inclusion

Recommander l'équité, l'égalité des sexes, la durabilité environnementale et un développement mutuellement bénéfique au sein et entre les États membres.

### 3. Facilitation de la mise en œuvre

La mise en œuvre de la PACRA requiert une politique pertinente et une stratégie assorties d'échéances, y compris une allocation de ressources pour les activités de recouvrement des avoirs, une coopération et une communication intracontinentales renforcées, un partage d'expériences ainsi que des mécanismes de contrôle et d'évaluation

# Recommandations politiques

---

- **Renforcer** les systèmes nationaux et régionaux de détection et d'identification;
- **Protéger et inciter** les lanceurs d'alerte ;
- **Renforcer et améliorer** le processus de détection et d'identification ;
- **Renforcer et améliorer** les organes et les institutions existants;
- **Encourager et prôner** la transparence aux niveaux national et régional pour faciliter la détection et l'identification des avoirs africains ;
- **Créer et maintenir** un cadre convenu pour la gestion des actifs recouvrés ;
- **Mettre** en œuvre des stratégies visant à améliorer la transparence en matière la gestion des actifs recouvrés

# Recommandations politiques

---

- **Prioriser** le recouvrement des avoirs africains aux niveaux national, régional et mondial;
- **Renforcer** les institutions juridiques et financières en vue de faciliter le processus de recouvrement des avoirs;
- **Prioriser** la coopération et les partenariats en vue du recouvrement par le plaidoyer et l'engagement aux niveaux régional et mondial ;
- **Prendre** des mesures pour renforcer la cohérence et la coopération entre les systèmes, les cadres et les institutions nationaux, régionaux et mondiaux